



adapei 33

MAS de Saint-Denis de Pile

MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE

LIVRET D'ACCUEIL

Qui sommes-nous ?

L'Adapei33 est **une association de parents** qui accueille et accompagne des personnes en situation de handicap intellectuel, psychique ou avec autisme.

Elle propose des réponses adaptées au parcours de vie de chaque personne qu'elle accompagne.

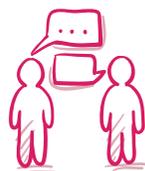
La Section locale Haute-Gironde & Libournais

La Section locale est le relais de proximité pour les personnes accompagnées, leurs familles et leurs proches.

Elle est gérée et animée par **des parents bénévoles**.

Le Délégué à l'Action Associative est votre interlocuteur privilégié sur la MAS.

Votre contact associatif :



Responsable Section locale Haute-Gironde & Libournais

Déléguée à l'Action Associative de la MAS
de Saint-Denis de Pile :

Nadège Thiercelin

Tél. 06 68 27 66 03 - nadege.thiercelin@adapei33.com

L'Adapei en quelques chiffres


2 300
Personnes
accompagnées


9 500
Proches
concernés


620
Adhérents


1 300
Professionnels



Vous, ou l'un de vos proches, venez d'intégrer un établissement de l'Adapei 33.

C'est une grande responsabilité pour nous, que nous exerçons depuis 1958.

A côté d'une expertise forte de l'accompagnement, nous affichons des valeurs auxquelles nous sommes attachés : éthique, solidarité et tolérance.

Vous avez votre mot à dire sur l'application au quotidien de ces valeurs ; nous comptons sur vous et sur votre implication.

Je reste à votre écoute,

Philippe Béguerie


Président de l'Adapei 33



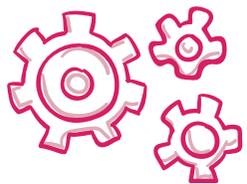
Bienvenue à la MAS de Saint-Denis de Pile

Vous venez d'intégrer la MAS de Saint-Denis de Pile.

Ce nouvel environnement peut être source de multiples interrogations. Notre volonté est de tout mettre en œuvre pour que votre accompagnement se déroule dans les meilleures conditions possibles.

L'équipe de la MAS reste à votre écoute et à celle de vos proches pour toutes les questions que vous pouvez vous poser.

L'équipe de la MAS de Saint-Denis de Pile



Les dispositifs d'accueil de la MAS de Saint-Denis de Pile



La MAS de Saint-Denis de Pile a une capacité d'accueil de 56 places d'internat, dont 1 place d'accueil temporaire. Elle propose également un accueil de jour de 7 places.

1 L'accueil de jour

Les personnes sont accueillies à temps plein ou à temps partiel.

L'accueil est proposé de 9h30 à 16h30, tous les jours du lundi au vendredi. Le service est ouvert 225 jours dans l'année.

2 Pôle Mixte (unités 2, 3 & 4 : Chapetit, Bômale et Grande Catherine)

Les emplois du temps des personnes accueillies sur les unités 2, 3 et 4 sont rythmés par des temps d'accompagnement autour de l'hygiène, du soin et des temps liés aux activités éducatives sociales et culturelles à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement (sorties, restaurants...).

Les équipes proposent également des activités inclusives qui favorisent un épanouissement personnel des personnes accueillies via des activités telles que le théâtre, le sport...

Ces unités accueillent les personnes de manière permanente.

L'unité 4 Grande Catherine dispose d'une chambre individuelle pouvant accueillir un résident en accueil temporaire, dont la durée varie selon le projet.



3 Pôle Dépendance (unités 1 & 6 : Les Jais et les Eymeryts)

Les unités 1 et 6 accueillent des personnes dont le rythme est limité par une grande fatigabilité et des difficultés motrices.

Les personnes accueillies sont sollicitées chaque jour pour maintenir un niveau d'autonomie dans les gestes du quotidien. Des soins médicaux et de confort permettent de prévenir d'éventuelles complications liées à la santé.

Les personnes peuvent, dans la mesure de leurs capacités, continuer de vivre des expériences riches et variées dans la cité (sorties au restaurant, expositions, théâtre...).

Ces unités accueillent les personnes de manière permanente.

4 Pôle TSA (unités 5 & 7 : Isle et 4 vents)

Les unités 5 et 7 mettent en œuvre les approches recommandées par la Haute Autorité de Santé en matière d'accompagnement des personnes présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA).

Les professionnels sont formés aux approches comportementales, de communication adaptée telles que les méthodes PECS, ABA ou TEACCH qui offrent un environnement adapté aux particularités sensorielles des personnes présentant des TSA.

Elles accueillent de manière permanente des personnes dont le diagnostic TSA est posé.



Les étapes clés de votre accompagnement

1 Le recueil de vos attentes

Vous expliquez vos envies, ce que vous aimez faire ou n'aimez pas faire. Vous expliquez vos habitudes de vie et vos aspirations.

Un référent professionnel vous aide à exprimer vos attentes et vous accompagne pendant toute la durée de votre **projet personnalisé**.

2 Le recueil de vos besoins

L'équipe de la MAS évalue vos capacités et compétences, avec vous et vos proches.

Je passe des tests et fait des exercices pour savoir si je sais m'habiller seul(e), si je sais manger seul(e), si je peux sortir en activité extérieure...



Vous êtes partie prenante dans l'évaluation de vos besoins, pour que nous ayons une vision globale de vos capacités et pour que nous puissions ensemble élaborer votre **projet personnalisé**.

3 L'élaboration de votre projet personnalisé

Vous faites des choix sur vos priorités d'apprentissage et sur les méthodes pour gagner en autonomie, soutenu par votre représentant légal. *Quelle communication adaptée m'aidera à exprimer mes choix ? Quelles activités peuvent m'aider à maintenir mon autonomie ? Que puis-je faire pour participer à la vie de l'établissement ? Que puis-je faire pour m'insérer dans la vie de la cité ?* Et nous signons en votre présence, votre représentant légal et nous, le **contrat de séjour et son avenant**.

4 La mise en œuvre de votre projet personnalisé

L'équipe de la MAS vous accompagne dans la réalisation de votre projet.

À tout moment, votre projet personnalisé peut être adapté en fonction de vos envies, de celles de vos proches et des observations de l'équipe pluridisciplinaire.

Qu'est-ce que...

Le projet personnalisé

Le projet personnalisé est un document qui décrit ce qui est proposé à la MAS, de manière individuelle et collective et pourquoi.

Il fait l'objet d'un bilan partagé chaque année. Il est réactualisé en fonction de votre évolution.

Le contrat de séjour

Le contrat de séjour est un accord officiel entre la MAS, la personne accueillie et son représentant légal. Il définit vos conditions de vie à la MAS.

Un avenant reprenant les objectifs du projet personnalisé, est signé chaque année.

Les coordonnatrices

assurent le lien entre l'ensemble des protagonistes lors de l'élaboration des projets personnalisés, leur mise en œuvre et leur suivi.



Les prestations qui vous sont proposées

Pour répondre à vos besoins et à vos attentes, exprimés dans le cadre de votre projet personnalisé, la MAS vous propose différentes prestations.

1 Des prestations d'accueil et d'hébergement

Votre accompagnement quotidien est adapté au plus près de vos besoins spécifiques.

Vous pouvez être accueilli(e) :

- En internat complet,
- En internat, en accueil temporaire (90 jours maximum par an)
- En accueil de jour, à temps plein ou à temps partiel.

Votre lieu de vie est adapté à vos besoins de façon individuelle si nécessaire (aménagement de la place au repas, de la chambre...)

Les repas sont servis chaque jour sur votre unité de vie.

Votre linge peut être entretenu par la blanchisserie de l'ESAT Braud et Saint-Louis.



2 Des prestations d'accompagnement et inclusion dans la cité

L'accompagnement à l'autonomie est organisé autour de vos besoins du quotidien (toilette, repas, communication...).

Les professionnels vous sollicitent dans la mesure du possible pour ne pas faire systématiquement à votre place et vous stimulent pour développer vos compétences.

Des activités internes vous sont proposées en petits groupes, en fonction de vos compétences et de vos désirs, en lien avec votre projet personnalisé.

Les activités varient en fonction des saisons (jardin, marches, activités physiques, fêtes...) et animent la vie de l'établissement.

Des activités de loisirs vous sont proposées au sein de l'établissement ou à l'extérieur (match de foot, médiathèque, découverte de la région...).

Des loisirs individuels peuvent également être mis en place lorsque c'est possible.



Communication adaptée

Une attention particulière est portée au développement et au maintien des modalités de communication adaptée (pictogrammes, Facile À Lire et à Comprendre, Makaton, PECS...)

3 Des prestations thérapeutiques

Un suivi médical régulier est assuré par l'équipe d'infirmiers, le médecin généraliste et le médecin psychiatre de l'établissement.

L'équipe d'accompagnement au quotidien assure l'aide à la prise des médicaments préparés par l'équipe infirmière, dans le respect de la prescription médicale.

L'équipe paramédicale est également composée d'un ergothérapeute et d'un psychomotricien, qui assurent des prises en charge sur prescription médicale.

L'équipe des IDE est supervisée par une IDEC pour assurer le suivi des soins spécifiques (dentaires, ophtalmologiques...), un membre de l'équipe ou une IDE vous accompagnera lors des rendez-vous. Vos représentants légaux sont associés au suivi médical.



Accès aux soins

L'équipe médicale et paramédicale de la MAS travaille en lien avec le **Centre Expert Handicap (CEH)** de l'hôpital Bagatelle de Talence.

Le centre accueille des patients non ou mal-communicants et ayant des difficultés à accéder à la médecine de ville classique.



Vos droits

Le Comité d'éthique

Depuis 2021, l'Adapei 33 s'est dotée d'un Comité d'éthique pour prévenir et répondre aux risques liés aux non-respect de ses valeurs fondamentales.

Le Comité d'éthique est une instance interdisciplinaire et consultative qui permet de réfléchir aux questions qui portent sur le sens et les limites des actions, à partir de situations complexes ou inédites qui confrontent les professionnels au doute quant à la conduite à adopter.

Toutes les parties prenantes (personnes accompagnées, membres de la famille, salariés, partenaires...) peuvent saisir le Comité d'éthique face à une situation complexe et singulière qui vient se confronter à des valeurs ou des principes d'intervention.

Comment saisir le Comité d'éthique ?

- Par mail : comite.ethique@adapei33.com
- Par formulaire sur le site internet : adapei33.com
- Par courrier à : Adapei 33 - Comité d'éthique
Bureaux du Lac II - Bât. R -39 rue Robert Caumont
33049 Bordeaux Cedex

La personne de confiance

Chaque personne a le droit de choisir une personne de confiance.

La personne de confiance aide à connaître et à comprendre les droits.

La personne de confiance aide à exprimer les choix. Elle est le porte-parole, par exemple, lors du projet personnalisé ou lors des rendez-vous médicaux.

Le choix de la personne de confiance peut être fait parmi les proches, les amis ou un membre de la famille. Cette personne peut accepter ou refuser.



Connaître et faire valoir ses droits

L'assistante sociale de la MAS peut vous renseigner sur les droits de votre protégé.

Elle peut également vous aider à remplir les documents qui vous permettront de faire valoir ses droits.

L'utilisation des données personnelles et le dossier informatisé

(Loi relative à la Protection des Données Personnelles du 20 juin 2018)

Chaque personne accompagnée à l'Adapei a un dossier qui rassemble des informations :

- Administratives
- Médicales
- Éducatives (dont le projet personnalisé)
- Professionnelles

Ce dossier permet aux professionnels de mieux connaître la personne accueillie tout au long de son parcours de vie.

Ce dossier est présent dans le logiciel informatique Airmes.

Les professionnels ont l'obligation de ne noter que les informations strictement nécessaires et pertinentes pour l'accompagnement.

Ces informations restent confidentielles et sont seulement partagées avec les personnes qui en ont besoin.

Lorsque la personne accueillie quittera la MAS, son représentant légal peut partir avec le dossier pour un autre établissement. Sinon, la MAS conservera ces données pendant 5 ans.

Si le représentant légal ou un proche (avec l'accord du tuteur) souhaite consulter le dossier :

- Pour un accès partiel : vous pouvez vous connecter à Airmes avec le code d'accès fourni sur demande au coordonnateur de l'établissement.
- Pour voir l'ensemble du dossier, faites une demande écrite à la direction de la MAS. L'équipe peut vous accompagner pour lire les informations.

Conformément aux lois en vigueur, vous pouvez demander la rectification ou la suppression des données qui concernent votre protégé, en adressant votre demande au directeur de l'établissement.

Règlement Général sur la Protection des Données



Parce que vous êtes partie prenante dans le parcours de votre enfant/proche et dans le devenir de l'Association, l'Adapei 33 vous informe régulièrement de son activité. Pour cela, nous avons besoin de votre consentement pour utiliser vos données personnelles afin de vous transmettre les différentes communications.

La bientraitance & la maltraitance

L'Adapei 33 suit les recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé.

Ces recommandations garantissent le respect de vos droits, de vos choix et la personnalisation de votre accompagnement. **C'est ce qu'on appelle la bientraitance.**

Depuis fin 2024, l'Adapei 33 a mis en place une stratégie de bientraitance et sensibilise régulièrement les professionnels à la promotion de la bientraitance et à la prévention de la maltraitance. Vous et/ou votre famille pouvez signaler une situation de maltraitance via une adresse mail et un numéro de téléphone dédiés.

☎ **05 24 99 03 54**
@ **maltraitance@adapei33.com**

Cette adresse mail et ce numéro de téléphone sont affichés dans tous les établissements.

Les informations qui arriveront sur ce numéro de téléphone ou messagerie seront transmises au service qualité de l'Adapei 33.

Il existe aussi un numéro court mis en place par l'État pour signaler les actes de maltraitance commis sur des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap : ☎ **3977**

Vous êtes **victime** ou **témoin** d'un acte de maltraitance ?
Agissez, signalez !



Personnes accompagnées - Familles
☎ 05 24 99 03 54
@ maltraitance@adapei33.com
Professionnel(le)s
☎ Faites une déclaration d'événement indésirable (EI)

Personnes âgées personnes handicapées



La **maltraitance**
est une **réalité**
il faut en **parler**



Victimes ou témoins, appelez le :
3977
Des professionnels vous écoutent, vous soutiennent, vous orientent.



Les représentants des personnes accueillies peuvent se faire assister d'une tierce personne afin de permettre la compréhension de leurs interventions.

Votre participation et celle de votre famille

- au Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Le Conseil de la Vie Sociale est un groupe de personnes élues notamment parmi les personnes accueillies et les familles.

Le CVS permet de participer concrètement à la vie de la MAS en faisant des propositions d'améliorations sur l'organisation de la vie quotidienne, l'animation, les activités de la MAS et le règlement de fonctionnement.

Chaque personne composant le CVS (personnes accueillies, familles et professionnels) peut présenter sa candidature pour être élue membre du CVS et représenter l'ensemble des personnes le composant.

- à la vie de l'établissement

La participation des familles est importante et constitue un facteur d'amélioration de l'accompagnement. Une meilleure compréhension de l'établissement, des méthodes de communication employées et des activités permettent d'assurer une continuité d'accompagnement entre la MAS et le domicile.

Vos recours en cas de non-respect des droits de votre protégé ou de votre proche

Si vous considérez que les droits de votre proche ne sont pas respectés, ou si vous n'êtes pas d'accord avec une décision qui concerne son accompagnement, vous pouvez faire un recours en suivant le processus ci-dessous : d'abord en contactant le directeur de l'établissement et jusqu'au défenseur des droits si nécessaire.



1. CONTACT DIRECTEUR

Contactez le directeur de l'établissement ou du service à l'oral ou à l'écrit



2. CONTACT DIRECTION GÉNÉRALE ADAPEI 33

39, rue Robert Caumont, Bureaux du Lac II Bâtiment R, 33049 Bordeaux l'Adapei ou par mail à siege@adapei33.com



3. CONTACT MÉDIATEUR EXTERNE

Contactez un médiateur externe (personnes qualifiées) mandatées par le Conseil départemental de la Gironde

- Par téléphone au 05 56 99 66 99

- Par courrier : Département de la Gironde DGAS/PSA/DAPA/SESPH

Personnes qualifiées

Immeuble Gironde Égalité

CS 71223 - 1 esplanade Charles De Gaulle 33074 Bordeaux Cedex

- Par courriel : personnesqualifiees@gironde.fr



4. CONTACT DÉFENSEUR DES DROITS

M. Lin Daubech : ☎ 09 69 39 00 00

www.defenseurdesdroits.fr



Respect du règlement de fonctionnement

Les règles liées au fonctionnement de l'établissement sont détaillées dans le règlement de fonctionnement qui est remis à l'admission à la MAS.

Vos obligations



Assurance Responsabilité Civile

Une assurance responsabilité civile est souscrite par la MAS pour toutes les personnes accueillies. Elle couvre les dommages qu'elles pourraient causer de manière involontaire.

Néanmoins, chaque personne accompagnée doit souscrire un contrat d'assurance incluant une responsabilité civile individuelle, et doit transmettre au secrétariat une attestation d'assurance en début d'année.



Assurance maladie et mutuelle

Chaque personne accueillie de façon permanente est prise en charge au titre de l'assurance maladie.

Le représentant légal a la responsabilité de souscrire une mutuelle permettant de couvrir la totalité des frais de santé.

Les informations pratiques



Jours d'ouverture

La MAS est ouverte du 1^{er} janvier au 31 décembre, week-ends et jours fériés. L'accueil de jour est basé sur un calendrier spécifique, il est fermé les week-ends et les jours fériés.

Une équipe d'aide-soignants/AMP/AES de nuit assurent la surveillance, l'accompagnement et le soin, la nuit.



Ouverture du secrétariat et contacts

Le secrétariat est ouvert de 8h30 à 17h30, du lundi au vendredi

Comment contacter la MAS ?

📍 MAS Saint-Denis de Pile
2 Route de Guîtres
33910 Saint-Denis de Pile

☎ Administration : 05 57 25 60 20

☎ Infirmerie : 05 57 25 60 23

☎ Veille de nuit : 06 83 63 84 73

@ mas.saintdenisdepile@adapei33.com



Santé

Une coordination médicale est assurée à temps partiel par un médecin généraliste et un psychiatre. Vous pouvez décider de désigner celui-ci comme médecin traitant de votre protégé.

En l'absence du médecin, l'équipe d'infirmiers assure le suivi des prescriptions médicales.



Transport

Le transport des personnes en accueil de jour est assuré par un prestataire spécialisé et financé par l'ARS. Les circuits sont organisés pour assurer un transport collectif en fonction du lieu d'habitation.

Pour les internes, il est possible de faire une demande de PCH transport (Prestation de Compensation du Handicap) pour les retours au domicile familial, les week-ends.



Des participations financières peuvent être ponctuellement demandées à la famille pour financer certaines sorties culturelles ou séjours.



Coût de l'accompagnement

L'accueil et l'accompagnement d'une personne orientée en Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est financé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle Aquitaine.

Les frais journaliers sont principalement pris en charge par l'assurance maladie. Toutefois, une participation financière de 20€ par jour reste à votre charge.

Pour les personnes bénéficiant de l'accueil de jour, une contribution supplémentaire pour le coût du repas sera également à votre charge. Ce tarif est révisé chaque année.

Contacts utiles

ARS

103B rue Belleville - 33000 Bordeaux
Tél. 09 69 37 00 33
www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

MDPH

1 Esplanade Charles de Gaulle
33074 Bordeaux
Tél. 05 56 99 66 99 - www.mdph33.fr

Sécurité Sociale

Tél. 0 811 70 36 46 - <https://www.ameli.fr>

Centre Ressources Autisme

121 rue de la Béchade - 33076 Bordeaux
Tél. 05 56 56 67 19
cra-aquitaine@ch-perrens.fr

Annexes au livret d'accueil

Les documents obligatoires qui vous sont remis à l'admission

- Le règlement de fonctionnement
- Le contrat de séjour
- La charte des droits et libertés
- Le droit à l'image
- Le Règlement Général sur la protection des données (RGPD)
- L'information sur la désignation de la personne de confiance
- Les directives anticipées
- Règlement de fonctionnement du CVS
- Le plan d'accès à l'établissement

Sur l'organisation de l'établissement

- L'organigramme de la MAS de Saint-Denis de Pile

Les documents de présentation de l'Adapei 33

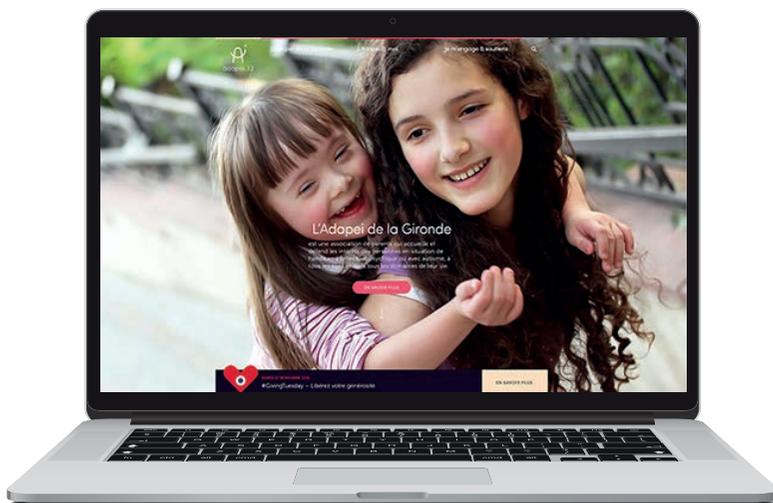
- Le flyer de la Section locale Haute-Gironde et Libournais
- Le Projet associatif

A - Z

Lexique des abréviations

| | |
|--------|---|
| AAH : | Allocation aux Adultes Handicapés |
| CEH : | Centre Expert Handicap |
| CVS : | Conseil de la Vie Sociale |
| ETP : | Équivalent Temps Plein |
| IDE : | Infirmier Diplômé d'État |
| IDEC : | Infirmier De Coordination |
| MDPH : | Maison Départementale des Personnes Handicapées |
| PCH : | Prestation de Compensation du Handicap |
| PECS : | Système de communication par échange d'images |
| TSA : | Troubles du Spectre de l'Autisme |

Actualités
Agenda
Informations
Parutions
Offre de services
Etc...



Retrouvez l'Adapei 33 sur



adapei33.com
entreprise.adapei33.com

Crédits photos® - Les photos de ce livret d'accueil ont été prises sur la MAS de Saint-Denis de Pile. Merci aux personnes accueillies et à leur famille qui ont accepté leur diffusion.

Adapei 33

Bureaux du Lac II - Bât. R
39, rue Robert Caumont
33049 Bordeaux Cedex
siege@adapei33.com Tél. 05 56 11 11 11

